

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Ordo des fidèles. — II Solennités de titulaires. — III Nominations ecclésiastiques. — IV Ouverture de l'année académique à l'Université Laval; — Rapport de l'année 1900-1901, présenté par M. l'abbé G. Bourassa, secrétaire-général; — Discours de M. le chanoine Archangeault, vice-recteur; — Discours de l'honorable L.-O. Taillon, C.R., D.L.L. — V La Vierge Marie et l'Irlande. — VI L'exemption des grands ordres religieux. — VII Union Saint-Jean: avis de messe. — VIII Société d'une messe. — IX Une leçon bien méritée. — X Avis. — XI Aux prières.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 20 octobre

Fête de la Pureté de Marie, *double majeur*; mém. de S. Jean de Cantil et du XXI^e dim.; préf. de la Sainte Vierge; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. 1^o de Ste Ursule et comp. (du 21, propre à la prov., ant. *Pru-dentes*), 2^o de S. Jean de Cantil (ant. *Hic vir*), 3^o du dim. (ant. *Serve*), 4^o de S. Hilarion (ant. *Similabo*).

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 27 octobre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de Sainte-Marie-Salomé, de Saint-Raphaël (île Bizard) et de Saint-Alphonse-Rodriguez.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité du titulaire de Saint-Viateur (South Indian.)

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité du titulaire de Sainte-Ursule.


DIOCÈSE DE SHERBROOKE — Solennité du titulaire de Saint-Raphaël (Bury).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité du titulaire de Saint-Rédempteur.

NOMINATION ECCLESIASTIQUE

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, M. l'abbé J. G. Payette a été nommé curé de Longueuil, en remplacement de M. l'abbé M. Tassé, qui se retire du ministère.

OUVERTURE DE L'ANNEE ACADEMIQUE A L'UNIVERSITE LAVAL

 L'ANNEE académique, déjà ouverte effectivement à l'université, par la reprise des cours, s'est ouverte officiellement, mercredi dernier, par les cérémonies ordinaires. Le matin, à la cathédrale, la messe du Saint-Esprit fut célébrée par Mgr l'archevêque, en présence des professeurs et des élèves des quatre facultés et des écoles agrégées. Après la messe, Mgr l'archevêque prononça une éloquente allocution, dans laquelle il expliqua le sens de cette messe et de la profession de foi qui la suit, et donna à la jeunesse universitaire les plus utiles et les plus paternels avis. Mgr Emard, évêque de Valleyfield, assistait au chœur.

Le soir, à 8 heures, séance solennelle dans la grande salle de l'université, sous la présidence de Mgr l'archevêque. Après la lecture du rapport de l'année dernière, faite par M. l'abbé Bourassa, secrétaire général, M. le chanoine Archambeault, récemment investi de la charge vice-rectorale, lut un travail fort intéressant sur le caractère et le rôle des universités catholiques. Dans son exorde, il remercia NN. SS. l'archevêque et les évêques de la province ecclésiastique de Montréal du témoignage de haute confiance qu'ils viennent de lui donner en l'élevant au vice-rectorat et il fit, en termes délicats, l'éloge de son prédécesseur, Mgr Racicot.

Ce discours fut suivi de la proclamation des grades et des prix obtenus par les élèves au cours de l'année dernière, et de la collation de leur diplôme à quelques nouveaux docteurs en droit. L'honorable M. L.-O. Taillon, M. L.-F. Béique et M. C. S. Campbell recevaient ce diplôme *ad honorem*; MM. Louis Loranger, C.-M. Holt, P. Cousineau et R. Taschereau, après la soutenance de leur thèse devant la faculté de droit. La remise de ces quatre derniers diplômes se fit suivant le cérémonial solennel, avec les formules latines de la demande du diplôme par le doyen de la faculté, et la promesse des candidats de remplir fidèlement tous les devoirs attachés à leur nouveau grade.

M. Taillon prononça ensuite un bref et spirituel discours, que nous reproduisons textuellement, avec celui de M. le vice-recteur et le beau rapport de M. le secrétaire général.

A la fin de la séance, Mgr l'archevêque, en quelques paroles

se
vi
sit
no
tu
po
toi
aut

F



C

rap
l'an
de c
plica
élève
les p
Je
égare
somi
point
intér
de le
procl
par l

Vo
Dans
bache
que, :

senties, fit un bel éloge de Mgr Racicot, dont les six années de vice-rectorat ont marqué une époque de succès pour l'université, et présenta la nomination de son successeur, M. le chanoine Archambeault, comme la meilleure preuve de la sollicitude de l'épiscopat de la province ecclésiastique de Montréal pour les intérêts de l'enseignement supérieur.

La séance avait duré en tout une heure et quart, et l'auditoire semblait charmé d'avoir entendu, en si peu de temps, autant de choses instructives et agréables.

RAPPORT DE L'ANNÉE 1900-1901

PRÉSENTÉ PAR

M. L'ABBE G. BOURASSA

SECRETARE GÉNÉRAL

LE retour de cette séance inaugurale, en m'imposant le devoir de vous entretenir de l'année écoulée, ravive en moi la conviction que les années, comme les jours, se suivent et se ressemblent grandement.

Cette uniformité, — qui crée un péril et une épreuve pour un rapporteur, — constitue peut-être du reste une des qualités de l'année dont il doit rendre compte : en ce sens que la trame de chaque année doit être faite de la même continuité d'application au travail, couronnée par un égal succès, chez les élèves, de la même constance de zèle et de dévouement, chez les professeurs.

Je crois pouvoir affirmer que l'année dernière, à ce double égard, ressemble en effet aux précédentes, et appelle la même somme d'éloges et de réserves. Les rapports officiels, sur ce point, n'ont pas à faire le compte des consciences ; laissant aux intéressés le soin et le devoir de juger la valeur subjective de leurs œuvres passées, et de bien définir le programme des prochaines, ils se contentent d'enregistrer les succès constatés par les jurys d'examen.

* * *

Voici la statistique de ces succès pour l'année dernière. Dans la faculté de théologie, 23 élèves ont mérité le grade de bachelier en théologie 18, celui de bachelier en droit canonique, 5 la licence, et 2 le doctorat en théologie.

Dans la faculté de droit, 23 élèves ont obtenu leur baccalauréat, et 4 leur licence.

Deux anciens élèves, dont l'un a étudié à Québec, M. Charles Holt, et l'autre à Montréal, M. Philémon Cousineau, ont soutenu avec succès leur thèse de doctorat. Leur louable exemple a été imité, au commencement de cette année, par M. Robert Taschereau, aussi ancien élève de la faculté. L'université, en leur conférant leur grade, est heureuse de les féliciter du courage qu'ils ont eu d'ajouter à leurs travaux professionnels la préparation d'un examen spécial, et elle espère qu'ils trouveront de nombreux imitateurs. En même temps qu'à ces messieurs, nous remettons, ce soir, leur diplôme à ceux de nos autres docteurs qui ne les ont pas encore reçus, M. Louis Loranger, qui avait soutenu sa thèse l'année précédente, et MM. Taillon, Béique et Campbell, du barreau de Montréal, dont l'université a voulu honorer le mérite, en leur conférant le même grade à titre honorifique.

Dans la faculté de médecine, 42 élèves ont mérité leur doctorat. L'école polytechnique a présenté 6 ingénieurs civils ; et l'école vétérinaire, 4 bacheliers et 1 docteur en médecine vétérinaire.

* * *

Le nombre total de nos élèves s'est élevé, l'an dernier, à 719, répartis ainsi dans les facultés et les écoles : théologie, 280 ; droit 115 ; médecine, 212 ; arts, (cours de littérature française), 62 ; école polytechnique, 35 ; école vétérinaire, 15. Ces chiffres réunis donnent un accroissement total de 114 sur le nombre des élèves de l'année précédente.

* * *

Nous avons à saluer l'entrée de quelques nouveaux professeurs dans le corps enseignant.

Notre faculté de médecine s'est agrégée le Dr Etienne Larin, qui a été adjoint à la clinique interne de l'Hôtel-Dieu, à laquelle l'ont préparé de consciencieuses études, complétées à Paris, et dix années d'exercice professionnel.

La faculté des arts a obtenu le grade de titulaires à plusieurs ecclésiastiques, que leur talent et leurs états de service dans l'enseignement recommandaient à cette distinction.

M. le chanoine Dauth, de l'archevêché de Montréal, a été nommé à la chaire d'histoire de la philosophie ; M. l'abbé Volbart, professeur au séminaire de philosophie, à celle d'astronomie ; M. l'abbé Fournet, professeur au collège

de Montréal, à celle d'histoire de la littérature française ; M. l'abbé Corbeil, du séminaire de Sainte-Thérèse, à la chaire d'éloquence, et M. l'abbé Hébert, du collège de l'Assomption, à celle d'histoire du Canada.

Nous espérons que ces messieurs, au cours de cette année et des suivantes, trouveront le loisir, en quittant momentanément leurs élèves, de venir faire part à notre auditoire des conférences publiques du fruit de leurs études.

* * *

La faculté a dû pourvoir aussi à la succession de M. de Labriolle, qui a rempli avec éclat, durant ces trois dernières années, la chaire de littérature française. Nous espérions le posséder encore une année ; il nous en avait donné l'espérance avant de retourner en France pour ses vacances. Mais une situation qui lui a été offerte dans un collège important de Paris, nous prive de cet avantage.

Nous savons que vous le regretterez avec nous, après lui avoir accordé une attention si fidèle et si sympathique.

Son nom et son souvenir demeureront inséparablement attachés aux débuts de ce cours de littérature française, auxquels la distinction de son talent et l'excellence de sa formation classique ont assuré un intérêt et un attrait de si bon aloi.

M. de Labriolle sera remplacé, cette année, par M. François Laurentie, dont le nom éveille de près le souvenir d'un des écrivains catholiques et monarchiques les plus distingués et les plus militants du dernier siècle.

Agrégé de lettres de l'université de Paris, M. Laurentie a naguère occupé, au collège Stanislas, la chaire de rhétorique, à laquelle vient d'être appelé M. de Labriolle, et publié, dans des revues de Paris et de Lyon, des études littéraires remarquées. Ancien élève de la Sorbonne et de l'École normale, il a puisé à ces excellentes écoles de l'enseignement supérieur français des principes de critique et des méthodes d'exposition et d'analyse, qui maintiendront à ses leçons et à ses conférences ces qualités de goût, de clarté et de précision auxquelles nous avions habitués son devancier. Nous retrouverons donc dans ses cours, avec l'attrait d'une personnalité et d'une parole nouvelles, l'écho d'une même tradition et les garanties d'une même formation.

Comme les années passées, le cours de littérature comprendra la série des conférences bi-mensuelles du mercredi, et les leçons proprement dites du lundi, suivies par la classe des

élèves inscrits et celle des simples auditeurs, payant un droit d'entrée. La première conférence publique aura lieu le mercredi 6 novembre, et la première leçon du cours didactique, le lundi suivant. Les journaux annonceront, dans le temps, la date et l'heure auxquelles devront se faire les inscriptions.

* * *

Le succès des trois dernières années et des concours importants garantissent aujourd'hui l'avenir et la perpétuité de ce cours supérieur de littérature française. Nous avons à remercier le Conseil de l'Instruction publique de l'allocation libérale qu'il a octroyée à cette chaire. C'est un témoignage de sa sollicitude effective à l'endroit de l'enseignement plus complet d'une langue dont la conservation est particulièrement commise à sa garde, et d'un ordre d'études qui couronne le système scolaire dont il a la haute direction.

* * *

La législature de Québec a aussi donné une nouvelle preuve de l'intérêt qu'elle prend aux études techniques, en augmentant de \$2000 l'allocation annuelle qu'elle accorde à notre école polytechnique. Ce nouveau secours, joint à une donation individuelle que je signalerai tout à l'heure, assure à l'institution les ressources dont elle a besoin pour construire prochainement l'édifice que réclament, depuis plusieurs années, les exigences de son enseignement et le nombre croissant de ses élèves.

* * *

Ce rapport annuel, malheureusement, se double toujours d'un nécrologe, et je dois enregistrer ici des décès qui sollicitent l'hommage de notre respect et de nos regrets.

Mgr Moreau, M. le juge Alphonse Ouimet, M. l'abbé Verreau et M. le sénateur Villeneuve forment le groupe des disparus de l'année dernière.

* * *

Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, appartenait à la fois au conseil de haute surveillance de l'université et à la corporation des administrateurs de Montréal. Il n'a cessé de témoigner à notre œuvre le plus vif et le plus cordial intérêt. Il en comprenait la haute portée ; il se réjouissait de ses moindres progrès. Sa correspondance contient plus d'un

témoignage précieux de sa sollicitude à notre endroit. Il prêta le concours le plus effectif et le plus entier aux efforts qui assurèrent aux facultés de Montréal, après le décret *Jam-dudum*, une organisation conforme à leur nouvelle situation. Il fut empressé à prendre sa part des obligations et des responsabilités par lesquelles l'épiscopat de la province de Montréal s'engageait à pourvoir, pour une large part, au soutien de l'université et au remboursement d'un emprunt considérable, contracté pour la construction de l'édifice qu'elle occupe aujourd'hui.

L'œuvre de l'éducation supérieure était, à ses yeux, de celles qui réclament des sacrifices, et il n'hésita pas à réduire, pour un temps, le budget de ses œuvres diocésaines en faveur de cette œuvre d'intérêt général, qui ne doit demeurer étrangère aux sympathies d'aucun diocèse ni d'aucun groupe de fidèles ou de citoyens.

C'est donc avec une entière sympathie et une vive reconnaissance, que nous unissons notre voix aux éloges qui ont retenti autour de la tombe de ce très saint évêque et aux accents sincèrement émus avec lesquels Mgr l'archevêque a rendu justice aux mérites de cette vie et au caractère vénérable de cette belle figure épiscopale.

Et nous offrons à son successeur, Mgr Decelles, l'hommage de notre profond respect, en le priant de nous maintenir une sympathie et une protection dont le meilleur gage, après la faveur qu'il nous a toujours témoignée, est l'unité de vues et de sentiments qui l'associait si étroitement aux actes et aux œuvres de son regretté prédécesseur.

* *

M. le juge Ouimet a été l'un des fondateurs et des premiers professeurs de notre faculté de droit. Il a pris sa large part des difficultés et des inquiétudes qui ont accompagné ses débuts à Montréal, et fait preuve d'un constant dévouement à sa cause. Il professa, durant huit ans, la procédure civile, et, pendant une année, le droit administratif. Les devoirs de la magistrature, en l'obligeant à renoncer à l'enseignement, ne rompirent pas le lien de cordiale sympathie qui l'unissait à ses collègues de la faculté et de l'université. Il manquait rarement à nos réunions et à nos séances académiques, et c'était avec un vif plaisir que nous continuions d'entretenir avec lui des relations auxquelles la droiture de son caractère et son aimable courtoisie donnaient un grand charme.

* *

M. l'abbé Verreau, qui figurait au nombre des professeurs de la faculté des arts, était une personnalité marquante. Son autorité et son érudition dans les choses de notre histoire l'avait désigné à une chaire où ses occupations de directeur de l'école normale ne lui ont pas permis de donner un cours, mais dont le titre, en l'attachant à l'université, lui apportait le prestige d'une illustration. Cette nomination, du reste, était un témoignage de reconnaissance pour l'intérêt et la sympathie très vive qu'il a toujours témoignés à l'université Laval et à son établissement à Montréal, et pour l'encouragement incessant qu'il a donné au développement des fortes études et de l'enseignement supérieur. Sa vie a été, sans réserve, consacrée au labeur intellectuel, et sanctifiée par l'esprit et les pratiques d'une austère piété. Il aimait profondément son pays, et l'étude attentive de son passé fortifiait singulièrement l'intérêt qu'il prenait à son développement présent et aux perspectives de sa grandeur à venir. Il représentait, survivant à plusieurs qui avaient été ses meilleurs amis, notamment M. Cherrier et M. Chauveau, une génération qui maintenait fidèlement au milieu de nous l'esprit, les traditions et la politesse exquise de nos pères. S'il n'a pas écrit lui-même beaucoup de livres, il a aidé de ses conseils et de ses corrections plusieurs de ceux qui ont écrit sur notre histoire, et rédigé des notes, réuni des documents et des volumes qui pourront alimenter nombre de travaux à venir.

Ce n'est donc pas seulement à un collègue distingué, mais aussi à un compatriote éminent que nous offrons, après d'autres plus compétents et plus éloquents, l'hommage de notre respect et de notre reconnaissance.

* *

L'honorable M. J.-O. Villeneuve n'a pas été longtemps des nôtres. Sa compétence administrative et son honorabilité l'avaient désigné à la place laissée vacante, dans la corporation des administrateurs, par la mort du regretté M. Marchand.

Son mauvais état de santé ne lui permit pas de prendre part aux délibérations de ses collègues, et la mort nous a trop tôt privés du secours de ses lumières et de son dévouement. Mais elle n'a pas mis obstacle à l'exécution des desseins généreux qu'il avait conçus en faveur de l'enseignement universitaire, et un legs de \$25,000, assuré à notre école polytechnique, place son nom parmi ceux de ces insignes bienfaiteurs, dont le

concours indispensable vient compléter l'œuvre que la science et le dévouement du corps enseignant poursuivent laborieusement jour par jour.

* * *

Il me reste un dernier devoir à remplir, mesdames et messieurs, c'est d'exprimer, au nom du corps universitaire, nos sentiments de regret et de reconnaissance à Mgr Racicot, qui vient de se démettre de la charge vice-rectorale. Six années de sa direction et de sa collaboration nous ont permis d'apprécier en lui des qualités que sa modestie m'interdit de louer en sa présence, et de nous rendre des services dont l'effet se fera longtemps sentir au milieu de nous. D'autres devoirs réclament de lui un temps dont il ne pouvait plus nous consacrer une part assez large à son gré. Il emporte, avec nos regrets, l'assurance d'un respect et d'une affection sans réserve, et, si quelque chose peut nous consoler de le perdre, c'est qu'il remet ses pouvoirs en des mains dignes de les recevoir de lui.

GRADES ET PRIX POUR L'ANNEE 1901-1902

GRADES

I. FACULTE DE THEOLOGIE

DOCTEURS EN THÉOLOGIE

M. H. W. Felder,

M. A.-J. Schaefer.

LICENCIÉS EN THÉOLOGIE

MM. E. Kirby,
B. Murphy,

MM. H. O'Leary, *cum laude*,
A. Thier, *cum laude*.

BACHELIERS EN THÉOLOGIE

MM. J.-P. Bérard,
M. G. Bourdeau,
D. Chaumont,
J. Cunningham,

MM. J. De Blois,
C. de Lamirande,
D. Devine,
J. Englert,

MM. A. Giguère,
M. A. Hébert,
H. Jeannotte,
R. Lavallée,
J. Leclerc,
D. Lenihan,
N. Lévesque,
D. McDermott,

MM. J. Maurice,
M. O'Brien,
D. Pinsonnault,
F. Poirier,
M. Redden,
H. Rohlmann,
J. Purcell.

BACHELIERS EN DROIT CANONIQUE

MM. A. Bastien,
D. Chaumont,
T. Drumm,
J. Grant,
J. Hanley,
J. Hardy,
W. Kingsley,
E. Kirby,
R. Lavallée,

MM. C. Mulcahy,
R. Murphy,
M. O'Brien,
H. O'Leary,
M. Paiement,
J. Quinn,
H. Rohlmann,
G. Savage,
A. Thier.

II. FACULTE DE DROIT

DOCTEURS

MM. L'hon. L.-O. Taillon, *ad honorem*,
L.-F. Béique, "
C.S. Campbell. "

MM. C. Holt,

M. P. Cousineau,
R. Taschereau.

LICENCIÉS

MM. R. Beaudry,
J. Saint-Jacques,

MM. J.-H. Marin,
J. Morin.

BACHELIERS

MM. A. Archambeault,
J. A.-E. Dion,
H. Demers,
F. Tremblay,
U. Lacasse,

MM. L.-J.-A. Savignac,
A.-L. Deguire,
L. Faribault,
L. Laurier,
J. Talbot,

MM. G Magnan,
P. R. du Tremblay,
G. Molleur,
J. Roy,
A. Désy,
G. A. Lacombe,
Z. Libersan,

MM. H. Laflamme,
A. Valiquette,
P. Bigué,
G. Marsolais,
J. Archambault,
H. Saint-Pierre.

III. FACULTE DE MEDECINE

DOCTEURS

MM. A. Archambault,
L. Baribeau,
A. Bélanger,
E. Bourque, *avec grande distinction*,
A.-N. Caron,
A. Caron,
D. Caron,
O. Clermont,
S.-A. Cloutier, *avec distinction*,
V. Chapdelaine,
G. Coutu,
A. Demers,
P. Gendron,
A. Gould,
R. Goyer,
G.-P. Grenier, *avec distinction*,
D. Hingston, *avec distinction*,
D. Jacques,
E. Lafortune,
P. Lacroix,
N. Landry,
P. Laporte, *avec distinction*,

MM. T. Latourelle,
L. Legault,
J. L'Heureux,
A. Maynard,
A. Malouf, *avec distinction*,
J.-A. Mireault, *avec grande distinction*,
W. Monette,
A. Morin,
T. Morin, *avec distinction*,
E. Mousseau,
F.-L. Monette,
J. Pagé,
U. Paquin, *avec grande distinction*,
W. Paquin,
A. Saint-Pierre, *avec distinction*,
A. Sainte-Marie,
G. Thabault,
J. Thauvette,
A. Trépanier,
J. Villandré, *avec distinction*.

IV. ECOLE POLYTECHNIQUE

INGÉNIEURS CIVILS

- | | |
|--|--|
| MM. E.-J. Hardy, <i>avec la plus grande distinction,</i> | MM. J.-A. Duchastel de Mont-rouge, <i>avec grande distinction,</i> |
| E.-J.-J. Malo, <i>avec la plus grande distinction,</i> | V. Denis, <i>d'une manière satisfaisante.</i> |
| A.-S. Baulne, <i>avec grande distinction,</i> | |
-

**V. ECOLE DE MEDECINE COMPAREE ET DE
SCIENCE VETERINAIRE**

DOCTEUR

M. A.-I. Telmosse.

BACHELIERS

- | | |
|----------------|------------------|
| MM. B. Brault, | MM. G. Langevin, |
| A. Delvecchio, | R. Telmosse. |
-

PRIX

FACULTE DE THEOLOGIE

Concours de théologie

3e ANNÉE

- 1er Prix* : M. H. O'Leary, *2e Prix* : M. J. Maurice,
3e Prix : M. A. Giguère.

2e ANNEE

1er Prix : M. J. Bérard, *2e Prix* : M. P. Kelly,
3e Prix : M. A. Roy.

1re ANNÉE

1er Prix : M. L. Pinault, *2e Prix* : M. P. Kelly,
3e Prix : M. A. Roy.

Cours d'Ecriture Sainte

1er Prix : M. C. de Lamirande, *2e Prix* : M. H. Jeannotte.

Cours d'Hébreu

PRIX UNIQUE

M. J. Grant.

FACULTE DE DROIT

Prix Larue

Décerné à l'élève le plus méritant, dans un concours des élèves de 2e et de 3e années sur toutes les matières de l'année académique.

Prix : M. E. Beaulieu, *Accessit* : M. F. Tremblay.

Prix Leduc

Décerné à l'élève le plus méritant, dans un concours des élèves de 1^{re} année sur toutes les matières de l'année.

Prix : M. E. Cholette,

Accessit : M. A. Thibault.

Prix des anciens élèves anglais

Décerné à l'élève qui a obtenu la note la plus élevée pour le droit civil, durant les trois années de cours.

Prix : M. J. Saint-Jacques,

Accessit, ex aequo : MM. L. Faribault, J.-H. Martin.

ECOLE POLYTECHNIQUE

Médaille Murphy

Accordée aux élèves sortants qui se sont le plus distingués durant l'année.

Ex aequo : MM. Malo et Hardy.

**Médaille de M. le Surintendant de l'Instruction
publique**

Décernée à l'élève le plus méritant, durant les trois premières années du cours.

M. O. Lefebvre.

M
qu
dé
sal
m'
che
l'U
sen
que
que
bier
troj
divi
Vot
pen
et r
Mon
touj
ne n
Je
admi
sur v
pour
Qu
de st
souhs
posse
l'inté
mérit
que v
celier
l'honn
" Je

DISCOURS

DE

M. LE CHANOINE ARCHAMBEAULT**VICE-RECTEUR**

Monseigneur l'archevêque,

Depuis longtemps, Votre Grandeur m'avait donné des marques sensibles de confiance et d'amitié, ayant daigné, dès le début de son épiscopat, m'associer aux labeurs et aux responsabilités de l'administration diocésaine. Mais rien ne pouvait m'honorer ni me toucher davantage, que ma désignation au choix de vos vénérables suffragants comme vice-recteur de l'Université Laval à Montréal. J'éprouvai tout d'abord un sentiment d'appréhension, à la pensée des graves obligations que m'imposait ce nouveau témoignage de votre paternelle bienveillance. L'esprit de foi eut bientôt raison de ces craintes trop humaines. J'acceptai donc, avec un abandon total à la divine Providence et une profonde reconnaissance envers Votre Grandeur, un mandat qui me permettra de me dévouer, pendant quelques années, à la haute éducation intellectuelle et morale de la jeunesse en notre pays. Au reste, je le sais, Monseigneur, votre pensée, lumineuse et féconde, inspirera toujours la mienne ; ma faiblesse, soutenue par votre force, ne me laissera pas trop au-dessous de ma tâche.

Je sais aussi, messieurs les professeurs, les gouverneurs et les administrateurs de l'université, que je puis compter sur vous : sur votre science, votre dévouement, votre longue expérience pour remplir la tâche importante qui m'est dévolue.

Quant à vous, Mgr le vicaire général, à qui j'ai l'honneur de succéder ici, permettez-moi d'exprimer publiquement le souhait que j'ai formé, au plus intime de mon âme, en prenant possession de mon nouveau poste. J'ai demandé à Dieu, dans l'intérêt de sa gloire et pour l'honneur de l'Eglise, de pouvoir mériter, quand j'abandonnerai mes fonctions, l'éloge flatteur que vous décerneait récemment Sa Grandeur Mgr Bégin, chancelier de notre université, dans une lettre qu'il me faisait l'honneur de m'écrire au lendemain de ma nomination :

" Je regrette beaucoup que Mgr Racicot ait renoncé à ses

“ fonctions de vice-recteur de l'Université Laval à Montréal ;
 “ son caractère si aimable, si bienveillant, si pacifique, ses
 “ grandes qualités du cœur et de l'esprit, lui avaient conquis
 “ l'estime et l'admiration de tous nos professeurs québécois
 “ et de l'archevêque en particulier. ”

Un pareil témoignage serait une ample récompense des travaux et des responsabilités que comporte la charge mise sur mes faibles épaules par l'épiscopat de la province ecclésiastique de Montréal.

Mesdames et messieurs,

J'ai mentionné tout à l'heure l'importance et l'utilité d'une université catholique au milieu de nous. Laissez-moi revenir sur cette idée féconde en développements qui, pour ne pas être nouveaux, n'en sont pas moins instructifs et propres à rallier à notre œuvre toutes les sympathies et tous les dévouements.

On appelle *université* un assemblage de collègues et de maîtres appliqués à l'enseignement général de toutes les sciences reliées entre elles par un principe supérieur d'unité, un monde d'études se ramifiant les unes dans les autres et se prêtant un mutuel appui, un foyer de lumières où se forment des générations de savants, où chacun à la fois apporte un tribut et puise son trésor. L'unité dans l'universalité des connaissances humaines, voilà donc le caractère essentiel des universités. Cette unité, les philosophes païens n'ont pu la donner à la science, car il manquait, même aux plus célèbres d'entre eux, Pythagore, Socrate, Platon, Aristote, Hippocrate, Plin, Galien, etc., une doctrine assez complète et assez sûre d'elle-même pour asseoir toutes les connaissances sur une base commune et les relier à leur sommet dans un même couronnement. Aussi, le mot même d'université, à plus forte raison la chose, est d'origine chrétienne. “ Pour unir de la base au sommet toutes les assises et les colonnes de l'édifice de la science, il fallait le ciment divin d'une doctrine une et immuable. Et comme l'Eglise de Dieu est l'unique dépositaire autorisée, la seule gardienne infailible de cette doctrine venue du ciel, seule elle pouvait rapprocher et fondre, dans un tout harmonique, en les subordonnant à la vérité suprême, les études isolées et les écoles souvent discordantes de l'enseignement profane ” (Mgr Pie).

Presque au lendemain des invasions barbares, l'Eglise avait

déjà organisé, à l'ombre du clocher paroissial, l'enseignement primaire, universel et gratuit. Dès le XI^e siècle, elle constituait l'enseignement supérieur, en groupant autour de chaque église cathédrale des maîtres chargés de communiquer, sans rémunération aucune, à la jeunesse studieuse la science des sept arts libéraux. Dans les siècles suivants, elle créa et multiplia partout en Europe ces grandes et célèbres universités catholiques d'où la science a jailli une, forte et lumineuse, et d'où sont sortis tant de génies puissants dont la gloire est devenue celle de l'humanité, dont les œuvres sont restées, en beaucoup de points, comme le dernier mot de la science et la plus haute expression du vrai et du beau. Les universités de Rome, de Paris, de Bologne, de Salamanque, de Coïmbres, d'Oxford, de Cambridge, d'Heidelberg, de Prague, de Cologne, de Vienne, de Louvain, de Copenhague, pour ne parler que des plus renommées, sont de création pontificale, et n'ont cessé, tant qu'elles demeurèrent dans l'unité catholique, d'être l'objet des sollicitudes, des bénédictions et des dons de la munificence des Souverains-Pontifes.

* * *

En plaçant Dieu à la base et au sommet de la science, l'université catholique ramène celle-ci à son véritable principe et à sa fin suprême. Dans les Saintes Lettres, Dieu s'appelle lui-même le Dieu des sciences : *Deus scientiarum Dominus est.* (1 Reg., 11, 3). Ce nom convient admirablement à Dieu, parce qu'il est la source de toute vérité, la vérité subsistante et imparticipée, infinie et indéfectible ; il lui convient, parce que Dieu est le Père de notre raison, le lieu des esprits, selon la belle expression de Malbranche, l'Esprit suprême auquel s'allument toutes les intelligences ; il lui convient enfin, parce que sa divine révélation vient au secours de la science humaine pour l'illuminer sur les trois plus grands problèmes qu'elle ait à résoudre : le monde, l'homme, Dieu.

Source première de la science, Dieu en est encore la fin. Platon lui-même voyait dans les diverses sciences autant de degrés d'ascension vers le vrai et le bien infini. Galien disait : " Je ne me livre pas à des études purement profanes ; c'est " un hymne que je compose en l'honneur de Dieu. " — " C'est " à glorifier Dieu et ses perfections infinies, " se plaisait à répéter souvent Newton, " que tendent nos efforts et nos " travaux. "

* * *

L'université catholique ne s'est pas contentée de donner aux diverses sciences leur principe d'unité et de les affermir sur les bases d'une certitude jusqu'alors inconnue, elle leur a encore ouvert des horizons nouveaux, plus larges et plus vastes, en prolongeant le champ de la connaissance par-delà cet univers visible, en lui révélant les secrets de la vie intime de Dieu, son action surnaturelle dans le monde, sa venue sur la terre dans une chair humaine semblable à la nôtre, les mystères de la grâce et les glorieuses destinées de l'homme appelé à contempler un jour face à face la Vérité incréée dont les œuvres extérieures ne sont qu'un pâle reflet.

“ Quelle puissance et quelle sûreté dans la raison de l'homme”, a dit Mgr D'Arbois, “ s'il ramène tous les faits à leurs lois, toutes les lois à des vérités, toutes les vérités à Celui-là même qui est la vérité totale et qui éclaire tout de sa propre splendeur. Cet homme a vraiment la science ; d'abord, il peut saisir ce que l'incroyant connaît, et, en outre, il sait des choses que l'incroyant ignore et combat. Il sait mieux aussi, parce qu'il aperçoit toutes les vérités dans leur universel et fécond principe, et à l'aide d'une lumière supérieure et pénétrante. Spectacle plein de grandeur et de magnificence où la variété ne rompt pas l'unité ; lointaine aurore du jour éternel où, toute distance et tout nuage ayant disparu, notre esprit transfiguré contempera la vérité dans sa source infinie. ” — (Discours prononcé dans l'église de Sainte-Geneviève, à Paris, le 25 novembre 1866).

La science, dans une université catholique, touche donc à tous les ordres de connaissances ; elle s'étend de l'histoire à la philosophie, de l'art à la littérature, de l'astronomie à la médecine, en parcourant tous les degrés de l'être et de la vie ; de la mathématique pure à la chimie organique, du droit naturel et civil au droit positif et divin, de la théodicée à la théologie. “ Elle fait tout cela avec succès, avec éclat, ” disait naguère Mgr D'Hulst, le regretté et savant recteur de l'université catholique de Paris. — “ Elle atteste sa valeur par des productions, des écrits, des découvertes. Devant ces résultats incontestables et incontestés, s'incline le monde savant, ce monde orgueilleux et défiant à l'égard des personnes, mais docile et respectueux devant les faits. Cette science, elle s'est formée, développée, fécondée dans un milieu chrétien ; tous les maîtres qui l'enseignent, tous les disciples qui la reçoivent, tous les chercheurs qui la font progresser, sont des croyants sincères, et c'est l'Eglise catholique qui a provoqué, encour-

“ragé la création de ces foyers scientifiques gouvernés par “ses pasteurs”. — (Discours prononcé à Evreux, en 1883).

Ce serait cependant une erreur grossière de croire que le rôle de la religion catholique à l'égard des sciences humaines, est de diminuer leur liberté et d'arrêter leur essor naturel en dictant leurs méthodes et leurs procédés. Tant que ces sciences se renferment dans leur sphère, elles ne relèvent que d'elles-mêmes, et nul n'a le droit d'amoinrir leur autonomie, ni d'entraver leur action. Ce rôle est plutôt celui du phare qui signale l'écueil et prévient le naufrage en indiquant le port. La religion, suivant le mot célèbre de Bacon, est l'arôme qui empêche la science de se corrompre, de dégénérer en abus, de devenir un instrument pour le mal, au lieu de rester, ce qu'elle doit être, une force pour le bien. L'erreur seule est un esclavage ; la vérité, c'est l'affranchissement et la liberté : *veritas liberabit vos*. L'homme a toujours un maître ; quand il n'adore pas le bien parfait, la beauté suprême, il se prosterne devant de ridicules idoles, et obéit sans résistance à de vils appétits.

Loin de disputer à l'esprit humain ses conceptions et ses productions, loin de lui contester la puissance de ses facultés natives, ses moyens d'action et de progrès, l'Eglise naguère encore, au concile du Vatican, revendiquait les droits de la raison. Pie IX, dans une lettre à l'archevêque de Munich, avait écrit quelques années auparavant : “ Elle (la philosophie) possède, aussi bien que les autres sciences, le droit “ d'user de ses principes, de sa méthode et des conclusions où “ elle arrive ; ce droit, elle peut l'exercer de façon à ne rien “ embrasser qui lui soit étranger, ou qu'elle n'ait acquis d'elle- “ même et selon les conditions qui lui sont propres. ” (11 décembre 1862).

Il y a plus. Sans se désintéresser des lettres, des sciences et des arts, sans abdiquer sa mission et son droit de participer à l'instruction de la jeunesse, de lui communiquer celle de la connaissance de la vraie religion, elle ne s'est jamais cependant arrogé, ni en théorie ni en pratique, le monopole en matière d'éducation intellectuelle, et jamais elle n'a frappé d'ostracisme l'enseignement laïque. “ En appelant à elle des dis- “ ciples--lisons-nous dans une lettre pastorale de l'illustre cardi- “ nal Pie--elle s'est toujours appliquée, et souvent elle a réussi “ à former des maîtres ; et quand les séculiers ont commencé “ d'étendre leur empire sur ces écoles et sur ces chaires qu'elle “ avait fondées, qu'elle avait illustrées, loin de prendre om- “ brage de l'instruction et de la protection royale, l'Eglise a

‘ encouragé ce noble exercice de la puissance au profit du “ savoir ” (Lettre pastorale du 25 novembre 1875).

Concluons donc que la science est compatible avec la foi ; elle n'a rien dans ses certitudes qui la contredise, rien dans ses probabilités qui l'ébranle, rien dans ses tendances qui l'écarte, rien dans ses méthodes, dans ses œuvres et dans ses résultats que la religion réprouve et condamne, pourvu que ces méthodes soient logiques, et que ces œuvres restent dans les limites de sa sphère et de son action légitime. Reconnaissons, avec tous les esprits sérieux et impartiaux, que l'Église possède la gloire d'avoir été, par ses écoles, ses collèges et ses universités, la mère de la civilisation moderne et la source la plus féconde du progrès de l'humanité.

* * *

L'Université Laval est de date relativement récente. Elle ne compte pas même un demi-siècle d'existence, et ne fonctionne à Montréal que depuis une vingtaine d'années. On ne peut donc exiger d'elle les résultats merveilleux obtenus par les vieilles universités européennes. Vu sa jeunesse, et surtout le peu de ressources pécuniaires qu'elle a eues à sa disposition, elle a atteint néanmoins un développement vraiment remarquable, et le bien qu'elle a opéré est satisfaisant. Grâce à l'allocation annuelle du gouvernement provincial et du Conseil de l'Instruction publique, grâce à la générosité du clergé, en particulier des messieurs de Saint-Sulpice, grâce à des quêtes annuelles dans toutes les églises de la province ecclésiastique de Montréal, et à des dons personnels, parmi lesquels il est de mon devoir de mentionner les legs de la famille Valois-Lussier et de feu M. le sénateur Villeneuve, grâce au dévouement de l'épiscopat de cette province ecclésiastique et à celui de messieurs les gouverneurs et les administrateurs, Montréal possède aujourd'hui une université qui, pour ne pas être complète dans son installation, ni parfaite dans son organisation, n'en est pas moins un monument digne de la science catholique. Au reste, ce qui fait une université, ce n'est pas précisément l'étendue de ses propriétés, la beauté de ses édifices, la richesse de ses bibliothèques, de ses musées et de ses laboratoires. Tout cela est très utile sans doute, très enviable même et de nature à jeter de l'éclat et du lustre, mais ce ne sont que des moyens pour arriver au but. Une université trouve avant tout sa force et son influence dans l'élévation des idées qu'elle poursuit, dans la science et le zèle de

ses professeurs, dans le bon esprit et la discipline de ses élèves. Or, à ce triple point de vue, l'université catholique à Montréal peut avoir des universités rivales, je ne lui en connais pas de supérieures. Aussi, messieurs, n'eussiez-vous rien fait autre chose que de donner à cette université un peu d'espace, de lumière et de chaleur, nous aimerions à reconnaître en vous une haute intelligence des besoins de notre temps.

* * *

Cependant, avouons-le, l'œuvre si bien commencée n'a pas encore atteint le degré de perfectionnement dont elle est susceptible. Elle exige de nouveaux efforts et de nouveaux sacrifices. Parents chrétiens, citoyens éminents, qui entourez de vos sympathies le haut enseignement universitaire donné ici, vous ne vous bornerez pas à dire à ces maîtres savants et croyants qu'ils ont bien mérité de la religion et de la patrie. L'entreprise est vôtre aussi ; elle n'a pu naître qu'avec votre concours, elle ne se soutiendra qu'avec votre appui. L'appui de votre confiance d'abord. Vous ne chercherez pour vos fils que les cours des facultés où l'on enseigne en même temps les droits de Dieu et ceux de la raison. Donnez-nous aussi l'appui de votre générosité, il nous est nécessaire pour rencontrer les exigences d'une instruction qui doit suivre, sans se laisser distancer, le mouvement scientifique de notre temps. Ne regrettez pas les sacrifices qu'un tel concours vous impose. Vous trouverez une ample récompense dans l'éducation solide et chrétienne que reçoivent ici ces fils, objet de vos sollicitudes les plus chères, en attendant qu'ils soient l'honneur de la société, la consolation et la gloire de votre vieillesse.

Messieurs les professeurs, vous continuerez à imprimer à l'enseignement de nos diverses facultés une marche ascendante et sage. Hommes de tradition et hommes de progrès tout à la fois, vous réagirez contre des innovations imprudentes, tout en prenant votre large part de l'érudition moderne. Vous maintiendrez la science en contact avec la doctrine catholique, et vous aurez à cœur de montrer l'accord parfait des grands principes de la foi avec la science à tous ses degrés et sous toutes ses formes.

Permettez-moi, en terminant, de m'adresser spécialement à cette chère et intéressante jeunesse universitaire, dont je connus, il y a vingt-trois ans, la vie intime avec ses généreux élans, ses espérances et ses illusions.

Pour un grand nombre d'entre vous, chers amis, s'achève la

vie d'écolier, la vie d'étudiant commence. Vous entrez dans une phase nouvelle de votre existence. Vous êtes devenus tout à coup les maîtres de votre conduite et les arbitres de votre avenir. Vous possédez la liberté : de l'usage que vous en ferez dépendra votre bien ou votre ruine intellectuelle et morale. A quoi aurait servi cette éducation chrétienne que vous devez à la sollicitude de vos parents et au dévouement éclairé de vos maîtres, si vous deveniez des étudiants frivoles, désintéressés de la science et du progrès, ne travaillant que dans la mesure du succès strictement requis pour l'admission à la pratique de vos professions respectives. Inscrits sur les registres de nos facultés, vous ne seriez pas des nôtres, car notre œuvre s'inspire avant tout de la foi ; elle vit par le renoncement et le sacrifice, choses nécessaires à quiconque veut jouer plus tard dans le monde un rôle prépondérant ou simplement utile à la société.

Quant à vous qui déjà avez fourni des preuves de votre application à l'étude et de votre esprit de discipline, continuez, faites mieux encore. C'est la meilleure manière de reconnaître la haute culture qui vous est donnée dans l'université. N'écoutez jamais les conseils de mollesse que trop souvent la jeunesse accueille, quand les nécessités de la vie ne viennent pas la forcer au travail. A mesure qu'il devient plus libre, le labeur est plus noble, car il s'inspire davantage de la conscience et de l'honneur. A une époque agitée, comme celle où nous vivons, la jeunesse catholique a une mission importante à remplir. C'est à vous qu'appartient l'avenir. Vous êtes la grande force sur laquelle comptent la religion et la patrie pour le triomphe de leur cause. Voulez-vous être fidèles à cette belle mission, voulez-vous répondre aux espérances que l'on fonde sur vous ? Sachez vous former ici d'inébranlables convictions religieuses. La vérité catholique vous apparut belle et radieuse dès les premières lueurs de votre intelligence ; à mesure que, par des études approfondies, vous la connaîtrez plus parfaitement, plus aussi vous l'aimerez et plus vous deviendrez constants à la confesser, intrépides à la défendre.

Enfin, chers amis, vous ajouterez le bon exemple à l'amour de l'étude et à la recherche active de la vérité. Rien n'égale la force de l'exemple, il est en même temps une démonstration vivante de la foi et une puissance d'entraînement à laquelle rien ne résiste.

La devise de toute université catholique est : *religion, science, patriotisme*. Que ce soit la vôtre, chers amis, votre cri de ralliement et comme la formule complète de votre sym-

bole. Que ces trois grandes affections croissent et grandissent chaque jour dans vos rangs, qu'elles soient pour ainsi dire votre âme et l'expression de votre vie d'étudiant, de votre vie entière. C'est là mon vœu le plus cher, ce sera l'objet suprême de mes humbles efforts et de mon dévouement le plus absolu à la cause de l'université catholique à Montréal.

DISCOURS

DE

L'HONORABLE L.-O. TAILLON, C.R., D.LL.

CE diplôme occupera chez moi la place d'honneur, et je suis sûr qu'il en sera de même chez mes confrères : car il nous est doublement cher ; nous le recevons de cette institution qui a déjà des titres incontestables à notre reconnaissance, et qui, ce soir encore, nous ouvre ses portes comme pour nous inviter à participer à son œuvre bienfaisante ; et puis il nous confère un grade élevé dans les rangs de ces travailleurs de l'intelligence qui servent la société, en s'appliquant à faire respecter la loi et la justice.

“La loi est le premier principe de l'ordre social,” écrit Vacherot, et Lévis dit qu'elle doit être la justice écrite.

Ils font donc œuvre éminemment utile, ceux que l'on appelle “hommes de loi” ; dans le conseil de la nation, c'est particulièrement à eux qu'il incombe de surveiller la législation, pour empêcher que le pouvoir législatif ne donne le triste spectacle d'abus criants.

Dans la profession d'avocat, ils sont les collaborateurs de ceux qui représentent l'autorité judiciaire.

Soit qu'ils se livrent à l'enseignement dans les universités, ou qu'ils se condamnent à l'isolement dans les recoins d'une bibliothèque, pour rechercher la saine doctrine, les vrais principes du droit, et les exposer dans des volumes pleins d'érudition, où viendront puiser avocats, juges et professeurs ; toujours leur rôle est noble et méritoire, parce qu'il répond à une nécessité sociale.

Aussi, a-t-on le plus grand respect pour le jurisconsulte, le légiste, le professeur et le magistrat.

Le législateur, lui, serait désappointé, si ses actes n'étaient pas discutés avec un peu d'acrimonie ; ce n'est pas dans une université que l'on instruit son procès ; la politique, ici, ce serait la désolation dans le temple !

Quant au barreau, oh ! je n'ignore pas combien il est en butte à la défiance, aux préjugés, aux sarcasmes.

Notre pays n'est pas le seul où l'on cède au malin plaisir de dénigrer l'ordre des avocats ; on ne fait pas autrement en France, par exemple, dans ce pays qui lui doit tant de gloire.

Un avocat français s'en vengeait, dans un article paru dans la dernière livraison de la *Revue catholique des Institutions et du Droit*, en disant : " On a bien souvent traité de notre profession : on en a parlé en termes très divers, le plus souvent pour aiguïser sur elle les traits d'une injuste critique ou d'un secret ressentiment. Pour moi, je m'en expliquerai simplement. Les uns l'envient, quelques-uns la redoutent, beaucoup en usent : et, somme toute, il en est peu qui la connaissent. " Le mot de la fin est un peu raide, mais il ne faut pas oublier qu'il y a provocation.

L'article auquel j'emprunte cette réplique est consacré à la vie de saint Yves, que les avocats réclament pour patron de leur ordre.

Savez-vous que saint Yves a été canonisé à peine cinquante ans après sa mort. Il y a bien des saints de qui on ne pourrait en dire autant.

Ne me dites pas qu'il est le seul que nous ayons le droit d'invoquer ; ne me dites pas, non plus, que nous le prenons pour " patron " plutôt que pour " modèle " ; je vous répondrais que, dès le commencement du 17^e siècle, en France, un auteur judiciaire, voulant relever ces malicieuses insinuations, a publié un livre, pour établir que déjà, de son temps, on comptait plus de cinquante avocats canonisés, et qu'il y en aurait encore d'ajoutés au martyrologe.

J'ignore si cet auteur, qui a nom Jean Robert, a pensé à satisfaire la curiosité de ses lecteurs, en donnant les litanies de ces saints ; mais en attendant que nous fassions avec eux plus ample connaissance, nous pouvons dire que la profession n'a pas dégénéré, que non seulement on en reconnaît encore la nécessité, mais que les sarcasmes n'ont pas réussi à la discréditer.

Je n'en veux d'autre preuve que le grand nombre de jeunes gens qui, tous les ans, viennent lui demander admission.

Messieurs les étudiants en droit, je ne sais pas si je devrais vous conseiller de lire la vie de saint Yves ; c'est très édifiant,

mais c'est décourageant, tant que c'est parfait. Par exemple, je voudrais voir dans les rayons de la bibliothèque à votre usage les mercuriales, discours et autres écrits de d'Aguessau. Que si vous me dites que d'Aguessau n'est pas de notre temps, je vous répondrai : eh bien ! soyez du temps de d'Aguessau.

Il vous apprendra à aimer et honorer la profession à laquelle vous vous destinez.

Préparez-vous par de fortes études à y frayer votre chemin jusqu'au plus hautes positions.

Vous avez bien des avantages dont étaient privés vos devanciers : l'enseignement du droit est divisé en plusieurs branches, et, dans l'étude comme dans l'atelier, la subdivision du travail en assure le perfectionnement ; vous avez des professeurs capables et dévoués ; ils ne vous adresseraient jamais un mot de reproche, s'ils n'avaient pour vous que de l'indifférence ; vous trouvez, dans cette maison, des salles où vos réunions peuvent joindre l'utile à l'agréable ; sachez apprécier ce qu'on fait et ce que font tous les jours de vrais amis de la jeunesse.

Ayez de l'ambition, non pas de celle qui cherche à se satisfaire par l'intrigue, l'injustice ou je ne sais quels autres moyens inavouables, mais de cette ambition qui vous fera désirer d'être quelqu'un dans le monde, de jouer un rôle utile à la société en général, puis à vos compatriotes en particulier.

Que ce noble sentiment s'affirme chez vous dès maintenant, et qu'il se développe au fur et à mesure que vous avancerez dans la carrière.

Messieurs, des circonstances faciles à expliquer, et que nous n'avons pu maîtriser, peut-être aussi notre tour d'esprit à nous, Canadiens-français, nous ont empêchés aujourd'hui d'avoir une large part dans certaines branches d'affaires ; il faut racheter ce désavantage dans les professions libérales, comme aussi dans les lettres, les sciences et les arts.

Faites cela, jeunes amis, et vous pourrez vous flatter d'avoir rempli un important devoir envers votre patrie et votre nationalité.

Nous ne sommes pas exposés à des guerres sanglantes, comme celles qui affligent d'autres peuples ; vous ne serez pas appelés à passer dans le métier des armes quelques-unes des meilleures années de votre vie ; en reconnaissance de cette faveur signalée, consacrez tout votre courage, toutes vos forces à des luttes pacifiques où vous n'aurez que des rivaux, — et non des ennemis, — dans ceux qui forment avec nous le peuple du Canada.

A l'inauguration de la Nouvelle-Sorbonne, le 5 août 1899, M. Fallières, alors ministre de l'instruction publique, prononçait un discours où il adressait aux étudiants cette apostrophe :

“ Vous serez, jeunes gens, l'élite de la nation. Vous aurez à votre tour, et bientôt, la charge de ce pays. Nous vous confions en dépôt, comme à une garde d'honneur, le génie de la France. Chaque jour, vous le recevez, parcelle à parcelle, des leçons de vos maîtres. ”

Nous ne sommes pas en France, nous n'avons plus de relations politiques avec ce pays, mais nous sommes ici les dépositaires des traditions, de la langue, de la religion et des lois que la vieille France à confiées, comme une précieuse semence, à cette terre d'Amérique.

Il faut que l'âme française vive en nous ; c'est le plus sûr, voire l'unique moyen de rester dignes de l'intérêt que nous accorde l'observateur intelligent qui visite notre pays ou qui lit notre histoire.

Ici, l'enseignement ne conduit pas l'étudiant au cosmopolitisme ; tout l'invite à aimer sa patrie et sa nationalité.

L'air que vous respirez, sous ce toit béni, jeunes patriotes, est saturé de l'idée française ; cependant on n'y pratique pas l'exclusivisme ; l'attachement à notre passé n'est pas incompatible avec le respect et la sympathie pour les autres Canadiens. Ils le savent parfaitement, témoins ces représentants de familles haut placées dans l'échelle sociale, qui ont suivi leur cours de droit dans cette université, et qui en ont gardé un si bon souvenir. Nous invitons ceux qui ne rêvent qu'uniformisation à s'inspirer de ce bel exemple.

Permettez que je termine par une autre citation ; je ne puis résister au désir de céder la parole à un homme dont le nom est un sujet d'orgueil pour la France et pour l'humanité.

Pasteur fut le président d'honneur de l'Association des étudiants de Paris.

Au jubilé qui lui fut offert, le 27 décembre 1892, il prononça une allocution qui a été pieusement conservée ; elle est comme le testament philosophique du grand savant, en faveur de la jeunesse qui l'entourait d'une affectueuse vénération :

“ Jeunes gens ”... disait-il, “ vivez dans la paix sereine des laboratoires et des bibliothèques. Dites-vous d'abord : Qu'ai-je fait pour mon instruction ? Puis, à mesure que vous avancerez : Qu'ai-je fait pour mon pays ? jusqu'au moment où vous aurez peut-être cet immense bonheur de penser que vous

avez contribué en quelque chose au progrès et au bien de l'humanité. Mais, que les efforts soient plus ou moins favorisés par la vie, il faut, quand on approche du grand but, être en droit de se dire : J'ai fait ce que j'ai pu ».

LA VIERGE MARIE ET L'IRLANDE



IRLANDE, cette « île des saints », cette « île que jamais n'ont pu vaincre les légions de César », a été évangélisée par saint Patrice, vers le commencement du cinquième siècle ; juste au moment où le monde, par une conséquence inattendue du schisme de Nestorius, venait de recevoir une nouvelle impulsion à honorer et à aimer la Très Sainte Vierge Marie.

Parfumée — dès sa naissance à la foi — dans le culte de la Mère de Dieu, l'Irlande a toujours gardé vivantes ces effluves de son berceau.

Wirrah ou Muira est le nom irlandais de Marie que presque tout bon fils de la verte Erin se glorifie de porter.

« Que Dieu, Marie et Patrice soient avec vous », disent les Irlandais, quand ils se rencontrent.

Giolla-Muire et Maol-Muire, noms si fréquents dans l'île, signifient serviteurs ou clients de Marie.

Gilmory, Gilmore, Gilmuire ont des significations analogues.

Sur le sol irlandais jonché de ruines, nous ne pouvons plus, il est vrai, admirer les basiliques aériennes dédiées à Marie ; mais nous les connaissons par l'histoire, et l'on en peut trouver la liste complète dans l'*Irish Ecclesiastical Record* de 1870.

Adonnée à la poésie et à la musique comme elle l'était, l'Irlande a produit aussi de nombreux chants en l'honneur de la Vierge, soit en gaélique, soit en anglais, soit en latin.

De ces derniers quelques-uns sont devenus célèbres par l'usage qu'en a fait l'Eglise.

Le suivant surtout, qui est de Sheil, sert encore à la messe de la Madone. Qu'on nous permette de le citer intégralement :

Salve sancta parens, enixa puerpera Regem
 Qui cælum terramque tenet per sæcula, cujus
 Numen et æterno complectens omnia gyro,
 Imperium sine fine manet, quæ ventre beato
 Gaudia matris habens cum virginitatis honore,
 Nec primam similem visa es, nec habere sequentem.
 Sola sine exemplo placuisti femina Christo.

« Salut, ô sainte Mère, qui avez donné naissance au Roi tout puissant, créateur du ciel et de la terre ; votre fils a en main la puissance divine et il l'a pour l'éternité ; vous avez eu les joies de la mère unies à l'honneur de la vierge ; vous n'avez pas d'égale sur la terre et vous n'en aurez jamais ; vous seule, ô femme, par-dessus toutes les autres, avez été aimée du Christ. »

La fête de l'Immaculée-Conception a été célébrée en Irlande le 3 mai, depuis au moins (1) l'an 800, sous le titre de *The Great Festival of the Blessed Virgin*, et les Bollandistes signalent les honneurs que le pays a coutume de donner à Marie en ce jour.

Dans les œuvres de Sheil, il y a aussi des passages attestant la croyance au mystère virginal :

Et velut e spinis, mollis rosa surgit acuta
 Nil quod lædat habens, matremque obscurat honore ;
 Sic Evæ de stirpe sacra veniente Maria
 Virginis antiquæ facinus nova Virgo piaret,
 Ut quoniam natura prior vitiata jacebat
 Sub dictione necis, Christo nascente renasci
 Posset homo et veteris maculam deponere carnis.

Voici de ces vers une très fraîche et très jolie traduction anglaise, que j'emprunte à M. Tormey :

*Safe from the rugged thorn springs up the tender rose,
 In honor hides the parent stem, in beauty's softness grows :
 So from the sinful stem of Eve, all sinless Mary came
 To cover and expiate her mother's deed of shame.
 That though so long had nature lain benest death's ballful sway,
 Yet now with Christ's nativity, risen man might purge old sin away.*

(1) Je dis au moins l'an 800, car je trouve cette fête signalée dans le *Metrical Calendar* de Ænghu Ceile, composé en cette année.

On le voit, le peuple irlandais a, dès sa tendre enfance, appris à servir la Vierge. Aussi ne saurait-il périr. L'Etoile de la mer veille sur lui : *Stella Maris, succurre cadenti surgere qui curat populo.*

Et je suis pleinement de l'avis de Mgr Keane, archevêque de Dubuque, (Iowa) parlant, le mois dernier, dans la cathédrale de Raphoe, (Irlande) son pays natal : « Non, l'extinction de notre peuple n'aura pas lieu, car il est le représentant de la vérité du Christ, et il a été le plus puissant facteur de civilisation catholique dans le monde. Il gardera la terre de ses ancêtres. »

L'ABBÉ LELEU.

L'EXEMPTION DES GRANDS ORDRES RELIGIEUX



OICI quelques explications qui nous paraissent opportunes, au moment où il est si souvent parlé de l'exemption des ordres religieux.

On sait que la plupart des grandes congrégations ont leur siège et leur supérieur à Rome. Pour tout ce qui concerne leur vie intérieure, les réguliers — c'est-à-dire les religieux soumis à des règles particulières : Jésuites, Dominicains, Capucins, Rédemptorites, Trappistes, etc. — par opposition au clergé séculier, sont placés sous la dépendance directe du pape, au lieu de l'être sous celle des ordinaires.

Ce transfert porte le nom d'exemption.

Cette exemption s'explique tout naturellement, les congrégations des réguliers étant constituées pour un objet qui ne peut être contenu dans les limites d'un diocèse : apostolat par l'évangélisation en pays infidèles, enseignement, fondation et direction d'œuvres, etc.

Cependant les manifestations extérieures de la vie religieuse des réguliers, en tant que ministres du culte,

sont soumises à la juridiction des évêques, mais leurs couvents jouissent en quelque sorte d'une exterritorialité analogue à celles dont jouissent les ambassades. Toute ambassade est considérée comme territoire étranger ; c'est ainsi qu'aux diverses ambassades, la police n'a pas le droit de pénétrer, pour procéder à une enquête, à une perquisition ou à une arrestation, ni un huissier pour procéder à une saisie.

Les congrégations— exception faite, bien entendu, pour les congrégations diocésaines—sont destinées à servir les intérêts de la religion et de l'Eglise non pas dans un diocèse, mais dans une nation entière ou dans le monde entier ; il est donc naturel qu'elles relèvent du pape lui-même, par l'intermédiaire de leur supérieur général.

Un prêtre séculier ne peut s'absenter de sa paroisse, et encore moins de son diocèse, sans l'autorisation de son évêque. Un Jésuite, un Capucin, un Franciscain, que son supérieur général peut, du jour au lendemain, envoyer au bout du monde, ne saurait être astreint à cette obligation.

UNION SAINT-JEAN

Avis de messe

M. l'abbé Fabien Perreault, ancien curé de Sainte-Geneviève, décédé le 4 octobre à Montréal, faisait partie de l'Union Saint-Jean. Tous les membres de cette association sont tenus de dire une messe pour le repos de son âme.

G. DAUTH, ptre, ch.,

Secrétaire de l'Union Saint Jean.

Archevêché de Montréal, le 5 octobre 1901.

gr
pic
nie
l
dor
juil
Fra
acc
que
T
cors
salle
A
notr
dans
mém
Al
qu'ai

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 4 octobre 1901.

M. l'abbé Fabien Perreault, ancien curé de Sainte-Genève, décédé aujourd'hui à Montréal, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, ptre, *chancelier*.

UNE LEÇON BIEN MERITE

LA guerre implacable qui se poursuit au Transvaal depuis deux ans a mis en évidence la figure grave et religieuse du président Krüger. Voici l'anecdote piquante qu'un journal de Paris racontait ces jours derniers :

Il y a quatre ans, la colonie française du Transvaal donnait, à Johannesburg, un grand bal à l'occasion du 14 juillet. Grâce à l'influence de M. Auber, consul de France, on avait fini par décider le président Krüger à accepter l'invitation de nos compatriotes — et on sait que le vieil homme d'Etat n'aimait pas le monde.

Toutes les dames avaient fait assaut de toilettes, et les corsages les plus décolletés s'épanouissaient dans la salle ornée de fleurs.

A l'heure convenue, M. Krüger arriva, accompagné de notre consul et d'autres personnages. Il passa le premier dans le couloir, et, sans autre formalité, ouvrit lui-même la porte de la salle de bal.

Ah ! mon Dieu ! s'écria-t-il en la refermant vivement qu'ai-je fait ? ces dames ne sont pas encore habillées !

Force fut d'envoyer rapidement chercher des fichus et des écharpes ; et le bon président, désolé de son étourderie, ne voulut absolument pénétrer dans la salle que lorsque la toilette fut bien terminée. Et, tout le temps de la soirée, il se confondait en excuses pour avoir scandalisé ces pauvres dames en les surprenant à peine vêtues.

Nul, sans doute, ne se prit à ces excuses qui déguisaient à peine la finesse avec laquelle le malin président avait donné une leçon bien méritée.

AVIS

M. le bibliothécaire du séminaire de Saint-Charles-Borromée, à Sherbrooke, désire se procurer la première année de la *Semaine religieuse* de Montréal.

Prière à ceux qui auraient en mains ce volume et qui consentiraient à s'en déposséder de s'adresser directement à l'intéressé.

AUX PRIERES

M. l'abbé F. Perreault, ancien curé de Sainte-Geneviève, décédé à Montréal.

Sœur Marie-Laure Rouleau, des Sœurs Grises de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Clarinda Desroches, des Sœurs Grises de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Montréal.

Sœur Héraclide, née Marie-Anésie Sylvestre, professe vocale, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Aldégonde, née Eugénie Gascon, des Sœurs de Saint-Anne, décédée à Saint-Jérôme.